

LIEUX FICTIFS

Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos au 31/12/2010

*Annie MARTINEZ - Commissaire aux Comptes
2, rue Odette Jasse
La Cité de la Cosmétique
13015 MARSEILLE
Tél. 04.91.03.42.42*

AM 11

MF

LIEUX FICTIFS

Friche de la Belle de Mai

13331 MARSEILLE CEDEX 3

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

AM BB

AN

MF

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre association dans le cadre de ses activités produit des films. La méthode retenue pour évaluer le coût de production des œuvres en cours stockés ou celles immobilisées est décrite en page 3 de l'annexe de vos comptes annuels.
- Les films produits sont ensuite amortis selon une méthode décrite en page 4 de l'annexe ces comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes retenues et avons vérifié la bonne application de ces méthodes

Par ailleurs, certaines productions sont en cours et à ce jour ne trouvent pas encore d'économie. Nous avons validé les coûts affectés à ces productions et le calcul des provisions pour dépréciation afférentes.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas obtenu avant l'émission de notre rapport le rapport de gestion afin d'apprécier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans ce rapport par le Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MARSEILLE
Le 11 Juillet 2011

Annie MARTINEZ
Commissaire aux Comptes

AM BB

MF

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2010 12			Exercice N-1 31/12/2009 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	262 128	211 101	51 026	71	50 955	NE
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	50 927		50 927	194 405	143 477	73.80
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	77 798	59 491	18 307	31 744	13 437	42.33
	Autres immobilisations corporelles	29 597	73 579	43 983	5 722	49 705	868.63
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	10 015		10 015	10 015			
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	TOTAL I	430 465	344 171	86 293	241 957	155 664	64.34
Comptes de liaison	TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens				11 749	11 749	100.00
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	194 540		194 540	110 680	83 860	75.77
	Autres créances	40 172		40 172	89 021	48 849	54.87
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	34 646		34 646	44 959	10 323	22.96	
Charges constatées d'avance (3)	1 072		1 072	1 092	20	1.82	
	TOTAL III	270 430		270 430	257 511	12 919	5.02
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	700 895	344 171	356 724	499 469	142 745	28.58

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

AM B

MF

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2010	12	31/12/2009	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	136 558		135 633		925	0.68
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	389		925		1 314	142.06
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	26 375		36 562		10 187	27.86	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I	162 544		173 120		10 576	6.11
	Comptes de liaison						
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III						
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)			13		13	100.00
	Emprunts et dettes financiers divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 376		12 221		2 844	23.28
	Dettes fiscales et sociales	51 229		34 950		16 278	46.58
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 500		5 000		2 500	50.00
	Autres dettes	10 559		107 025		96 466	90.13
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	120 515		167 139		46 623	27.90
	TOTAL IV	194 179		326 348		132 168	40.50
	<i>Ecarts de conversion passif (V)</i>						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	356 724		499 468		142 745	28.58

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

73 664

159 209

AM DB

AM MF

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2010	31/12/2009	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises		15 000	15 000	100.00
Production vendue de Biens et Services	66 717	24 172	42 544	176.01
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	66 717	39 172	27 544	70.32
Production stockée	11 749	7 217	18 966	262.80
Production immobilisée	49 567	68 100	18 533	27.21
Subventions d'exploitation	484 620	269 929	214 691	79.54
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 693		5 693	
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	9 454	42	9 411	NE
TOTAL I	604 301	384 461	219 840	57.18
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	84 606	88 040	3 434	3.90
Impôts, taxes et versements assimilés	12 703	11 763	940	7.99
Salaires et traitements	225 115	192 248	32 868	17.10
Charges sociales	99 952	97 831	2 121	2.17
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	159 873	18 992	140 882	741.81
Sur immobilisations : dotations aux provisions	50 927	4 726	46 201	977.59
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	10 180	5 362	4 818	89.86
TOTAL II	643 356	418 961	224 395	53.56
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	39 055	34 501	4 555	13.20
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

AM *DB*

AM
MF

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2010	12	31/12/2009	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations		279		641	362	56,47
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges				637	637	100,00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V		279		1 278	999	78,16
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		279		1 278	999	78,16
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		38 776		33 222	5 554	16,72
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				5 890	5 890	100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		41 639		29 323	12 316	42,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII		41 639		35 213	6 426	18,25
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 160		1 066	2 094	196,48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		93			93	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
TOTAL VIII		3 252		1 066	2 186	205,16
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		38 387		34 148	4 239	12,41
Impôts sur les bénéfices (IX)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)		646 219		420 952	225 267	53,51
TOTAL DES CHARGES (II-IV+VI+VIII+IX)		646 608		420 027	226 581	53,94
SOLDE INTERMEDIAIRE		389		925	1 314	142,06
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		389		925	1 314	142,06

AM BS

MF

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2010

- Page 1 -

PRESENTATION

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2010 dont le total est de : **356 724 Euros** dégage un déficit comptable de : **389 Euros**.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les éléments produits ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Conseil d'Administration.

AM DB

MF

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2010

- Page 2 -

MODES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice arrêté le 31 décembre 2010 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- * Continuité de l'exploitation,
- * Indépendance des exercices.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Il a été sollicité en 2006 auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône et de la Région PACA, une aide en faveur de l'équipement et ce pour un montant global de 44 000 € répartie de la façon suivante :

- Conseil Général des Bouches du Rhône :	4 000 €
- Région PACA:	40 000 €

Il a été débloqué en 2007 la somme de 13 710.44 €. Aucun versement n'est intervenu en 2008. Il a été débloqué en 2009 la somme de 19 638.12 €. Il a été débloqué en 2010 la somme de 2 164.69 €. Reste à recevoir la somme de 8 486.75 €.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1) Frais d'établissement et d'amortissement

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

2) Frais de recherche et de développement et amortissement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

AM BB

MF

COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

Ils sont évalués d'après la comptabilité analytique.

Le coût de l'oeuvre en cours est comptabilisé en *immobilisations*, sans déduction des parts producteurs facturées dans l'exercice.

Ces coûts de l'exercice peuvent être comptabilisés également en *encours de production*.

Ce choix résulte de l'application des formules ci-dessous :

- coût des oeuvres en cours stockées . •

$$\frac{\text{apport des coproducteurs}}{\text{devis initial}} \quad \text{coût de l'oeuvre dans l'exercice}$$

« L'activation » est opérée par la contrepartie du compte *Production stockée*.

- coût des oeuvres en cours immobilisées en Avances et acomptes sur immobilisations corporelles :

$$\frac{\text{devis initial} - \text{apport des coproducteurs}}{\text{devis initial}} \quad \text{x coût de l'oeuvre dans l'exercice}$$

« L'activation » est opérée par la contrepartie du compte *Production immobilisée*.

Lorsque l'oeuvre est achevée, l'immobilisation incorporelle en cours est transférée au compte des immobilisations incorporelles « *concessions et droits similaire, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires* »

AM BB

MF

METHODE D'AMORTISSEMENT DES FILMS

Méthode d'amortissement des Immobilisations Incorporelles Films

Les amortissements dont le calcul est défini ci-dessous sont les amortissements comptables.

Les amortissements sont égaux aux propres recettes des œuvres audiovisuelles, après imputation des frais d'exploitation, de distribution et d'une quote-part des frais généraux.

Les recettes à affecter à l'amortissement des œuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres œuvres à concurrence d'une limite qui résulte de l'application d'un coefficient de dépréciation. Ce coefficient est calculé de la façon suivante :

PERIODES	TAUX
Premier mois	30%
Deuxième mois	25%
Troisième mois	20%
Quatrième mois	15%
Deux mois suivants	2%
Six derniers mois	1%

Quel que soit le montant des recettes, l'amortissement est au moins égal à un amortissement linéaire sur trois ans à compter de la date du PAD. (Prêt à diffuser).

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Subvention sur travaux Ateliers	19 615.30 €
Subvention CR PACA Ce qui nous arrive	25 000.00 €
Subventions Projet Installation	44 500.00 €
Subventions GRUNDTVIG	18 000.00 €
Prestations DVD laboratoire	2 900.00 €
Subvention Fondation Banque Populaire	6 000.00 €
Subvention CR 13 Soleil Devient Bleu	4 500.00 €
TOTAL	120 515.30 €

AM BB

MF

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2010

- Page 5 -

MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Acquisition de Logiciel pour un total de 379.95 € et de Matériel Audiovisuel pour un total de 556.14 €.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

* Primes d'assurance	438.00 €
* CAGEC maintenance	231.56 €
* Fournisseurs	402.17 €
TOTAL	1 071.73 €

CHARGES A PAYER

La récapitulation par nature des dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 950.00 €
* Personnel, frais à rembourser	119.11 €

DIVERS PRODUITS A RECEVOIR

* Subventions PACA Les Yeux Fermés	12 500.00 €
* Subvention PACA Ce qui nous arrive	15 000.00 €
* Solde subvention équipement PACA	8 486.75 €
* Remboursement Sinistre	966.67 €
TOTAL	36 953.42 €

AM MB

MF

AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Information sans objet car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement :

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

NEANT

ECARTS DE CONVERSION

Aucun écart de conversion n'a été enregistré au cours de l'exercice.

CREDIT BAIL

NEANT

AM DB

MF

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2010

- Page 7 -

ETAT DE CREANCES ET DE DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	194 540	194 540	
Personnel et comptes rattachés	782	782	
Sécurité sociale et autres organismes	1 606	1 606	
Débiteurs divers	45 285	45 285	
Charges constatées	1 072	1 072	
TOTAL	243 285	243 285	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus d'1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	9 376	9 376		
Personnel et comptes rattachés	13 138	13 138		
Sécurité sociale et autres organismes	29 638	31 597		
Autres impôts taxes et assimilés	8 452	452		
Dettes sur immobilisations et	2 500	2 500		
Autres dettes	10 559	10 559		
Produits constatés	128 015	128 015		
TOTAL	201 678	201 678		

AM BB

MF

ETAT DES ENGAGEMENTS

En 2007, souscription de parts de capital dans la société anonyme à capital variable FRICHE LA BELLE DE MAI, 41 rue Jobin 13003 MARSEILLE (STREN 502 062 383 RCS MARSEILLE) pour un montant global de 10 000 euros (20 parts de 500 euros) dont 5 000 euros versés au 31/12/2008 et 2500 euros versé en 2010.

LISTE DES FILMS REALISES DANS LE CADRE DES ATELIERS DE FORMATION

- Mon Ange (10mn, 1999)
- la vraie vie (26mn, 2000)
- Il y a un temps (26mn, 2000)
- Sirrh (30mn, 2001)
- La germination de l'Utopie (2001)
- L'expérience de Yoanne (2004)
- En sursis (2004)
- Mots pour maux (2005)
- Petit théâtre Eldorado (2006)
- On sortira tous un jour (2006)
- Trous de mémoire (55mn, 2007)
- Ce qui nous sépare ? Ce qui nous réunit ? (10mn, 2008)
- Vidéo lettres (45mn, 2009)

LISTE DES FILMS INITIES DANS LE CADRE D'ATELIERS DE CREATION AU CENTRE PENITENCIAIRE DE FEMMES

- Mirage (40mn, 2001)
- L'épreuve du vide (60mn, 2002)

LISTE DES FILMS COPRODUITS

- Le passage du vent (52mn, 1996)
- Les cousins de Barbaggio (72mn, 2000)
- I paceri, à la rencontre des faiseurs de paix (52mn, 2002)
- 9M2: série documentaire (5 x 26 mn, 2004)
- 9M2 pour deux : Long métrage (94mn, 2005)
- ATFAL, les enfants du parc (70mn, 2006)
- Marche à suivre (66 mn, 2008)
- Les Yeux fermés (59 mn, 2010)

AM BB

MF

- Paroles sur images (version 80 mn, 52 mn et trois fois 26 mn, 2010)
- La tôle et la peau (52 mn, 2010)



Secrétaire

12.11.2010

LIEUX FICTIFS

FRICHE LA BELLE DE MAI
13331 MARSEILLE Cedex 03
Tel 04 95 04 96 37 - Fax 04 91 11 04 72
contact@lieuxfictifs.org
Siret : 407 554 194 00030 - APE : 5911A



Président



Trésorière

LIEUX FICTIFS

Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3

***RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES***

Exercice clos au 31/12/2010

*Annie MARTINEZ - Commissaire aux Comptes
2, rue Odette Jasse
La Cité de la Cosmétique
13015 MARSEILLE
Tél. 04.91.03.42.42*

AM

BB

MF

LIEUX FICTIFS

Association loi 1901

Siège social : Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3

SIREN 407 564 194

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2010

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L612-5 du Code de commerce.

TRESORIERE
Lucile Gory

LIEUX FICTIFS
FRICHE LA BELLE DE MAI
13331 MARSEILLE Cedex 03
Tél 04 95 04 99 37 - Fax 04 91 11 04 72
contact@lieuxfictifs.org
Siret : 407 564 194 00030 - APE : 5911A

Fait à MARSEILLE, le 11 Juillet 2011

Le Commissaire aux comptes
Annie Martinez

12 JUL 2011

[Signature]
Secrétaire

[Signature]
Président